

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE MEDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE TECHNIQUE

Sidi Hajjaj , Le...**26 SEPT 2017**

N°:.....**04/2017**...../S.G/ ST

**PROCES VERBAL DE RECEPTION**  
**PROVISOIRE TRANCHE 1 ;3 ET 5 DES TRAVAUX VRD**  
**DU LOTISSEMENT OPERATION RIYAD DE LA SOCIETE**  
**ALOMRANE -**  
**T.F N14702/c ET 45700/C**

Vu l'autorisation du lotissement par décision n°79/2017 du 05/09/2017  
Vu l'avis conforme de l'AUC du 08/08/2017  
Vu l'attestation de conformité et de fin des travaux de l'architecte en date du 14/09/2017  
Vu le procès verbal de la commission réunie en date du 14/09/2017  
Vu le procès verbal de la réception du réseau d'assainissement établi par la LYDEC ASSAINISSEMENT en date du 24/05/2017  
Vu le procès verbal de la réception du réseau d'eau potable établi par par la LYDEC EAU en date du 24/05/2017  
Vu le procès verbal de la réception du réseau électrique établi par la LYDEC ELECTRICITE en date du 30/12/2016  
Vu le procès verbal de la réception du réseau téléphonique établi par MAROC TELECOM en date du 30/08/2017  
Vu le procès verbal de la réception des travaux de voirie en date du 11/05/2017  
Vu le procès verbal de la réception des travaux d'éclairage public en date du 04/05/2017  
Vu les engagements fournis par la société ALOMRANE CASABLANCA en date du 25/05/2017 et du 12/09/2017

Le président de la commune rurale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, atteste que les travaux d'équipement en VRD des tranches 1, 3, et 5 du lotissement **OPERATION RYAD** réalisé par la société ALOMRANE ont été exécutés conformément aux règles de l'art et par conséquent peuvent être réceptionnées provisoirement.

Fait à Sidi Hajjaj Oued Hassar le **26 SEPT 2017**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE**

  
Mohamed EL KANBOUCHI